

Handi'Cnam

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 apporte des évolutions concrètes dans le domaine de la prise en compte du handicap. Elle instaure notamment **le droit à la compensation des conséquences du handicap, le droit à la scolarité et à l'emploi et le principe d'une accessibilité universelle.**

En **septembre 2008**, le Cnam ouvre la mission Handi'cnam. Aujourd'hui, ce service est le lieu dédié à la mise en œuvre d'une politique globale et ambitieuse sur le handicap. Des **correspondants** identifiés accueillent, informent et accompagnent les usagers en situation de handicap dans le cadre de leur formation ou de leur emploi.

L'objectif de la mission Handi'cnam est de compenser les conséquences du handicap des personnes qui fréquentent l'établissement pour **favoriser leur insertion professionnelle**. À cette fin, les actions du service sont multiples:

- Mise en œuvre de mesures de **compensation** pour les auditeurs et d'**aménagement**s de postes pour les agents
- Sensibilisation** au handicap des différents acteurs du Cnam: auditeurs, enseignants, collectifs de travail
- Accompagnement à la mise en place de projets en lien avec le handicap : **actions de formations, travaux d'accessibilité, projets de recherche**
- Conseils** aux différents acteurs du Cnam et de son réseau pour une meilleure prise en charge des problématiques liées au handicap.
- Développement des **relations partenariales** avec les entreprises et les opérateurs publics afin de sécuriser les parcours des personnes en situation de handicap

652 vidéos pour
s'initier à la langue des signes (LSF)





Nous contacter

Bureau de la mission Handi'Cnam
292 rue Saint-Martin
Accès 10-0-3
Tél : 01 58 80 87 87

handi@cnam.fr

Pour plus d'informations, consultez notre site

+ <http://handi.cnam.fr>

